

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

SEANCE du 9 MARS 2026

Date de la convocation : 03/03/2026

Date d'affichage : 03/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars 2026 à 20 h 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil de la commune de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Guillaume CARRÉ, Maire**.

Présents : G Carré, S. Lelièvre, F. Bodinier, T. Berthel, J. Chevallier, V. Massot, D. Paillard, F. Daviau, B. Cronier, C. Ravé, P. Coquin, JF Guittier, P. Bertin, A. Crétois, L. Bourgoin, J. Besnard, C. Mellier, ML. Monnier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

S. Lelièvre- procuration à G. Carré
JF. Guittier – procuration à J. Besnard

Nombre de conseillers :	18
Présents :	16
Votants :	18

Secrétaire de séance : F. BODINIER

Approbation du PV du 11 Février 2026

- **Points supplémentaires à l'ordre du jour**

- >Conditions d'accueil des enfants des communes extérieures à l'école Galilée
- >Vote des taux de fiscalité directe
- >Renouvellement ligne de trésorerie

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

DCM 2026-03-01

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur BERTHEL Thierry;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

De ce document comptable se dégagent pour chaque budget les résultats suivants :

93700 BUDGET GENERAL

	dépenses	recettes	solde d'exécution	report n-1	résultat clôture 2025
fonctionnement	1 792 028,48 €	2 196 245,67 €	404 217,19 €	275 937,49 €	680 154,68 €
investissement	726 118,54 €	354 159,37 €	-371 959,17 €	-33 363,37 €	-405 322,54 €

	dépenses	recettes	solde
Restes à réaliser	190 202,98	248 653,00	58 450,02 €

93702 EAU

	dépenses	recettes	solde d'exécution	report n-1	résultat clôture 2025
fonctionnement	287 082,24 €	216 980,03 €	-70 102,21 €	103 410,56 €	33 308,35 €
investissement	153 730,70 €	258 374,17 €	104 643,47 €	31 255,99 €	135 899,46 €

	dépenses	recettes	solde
Restes à réaliser	2 185,42	0,00	0,00 €

93703 ASSAINISSEMENT- rappel

	dépenses	recettes	solde d'exécution	report n-1	résultat clôture 2025
fonctionnement	105 572,69 €	111 169,12 €	5 596,43 €	0,00 €	5 596,43 €
investissement	42 833,60 €	77 661,20 €	34 827,60 €	-40 511,13 €	-5 683,53 €

93706 ANTARES-rappel

	dépenses	recettes	solde d'exécution	report n-1	résultat clôture 2025
fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 531,88 €	5 531,88 €
investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

93707 GUYARDIERE-rappel

	dépenses	recettes	solde d'exécution	report-1	résultat clôture 2025
fonctionnement	33 895,73 €	29 850,31 €	-4 045,42 €	-0,44 €	-4 045,86 €
investissement	0,00 €	16 422,63 €	16 422,63 €	0,00 €	16 422,63 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Vote : unanimité POUR

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	DCM 2026-03-02
--	-----------------------

M. Chevallier propose à l'assemblée de valider les propositions de subventions décidées par la commission « associations ».

Mme Massot et M Paillard ne prennent pas part au vote concernant la subvention votée à l'ASM.

Associations Communales		Associations Hors Commune	
ASM Football	3 500,00 €		
<i>si maintien en région</i>	500,00 €		
Tennis Club	600,00 €	Prévention routière	194,20 €
Tennis de Table	1 250,00 €	Ass. Pêche APPMA	180,00 €
Basket Club	2 950,00 €	SPA- convention	971,00 €
Danse modern'Jazz	1 500,00 €	Comité dép. randonnée	40,00 €
Gymnastique	200,00 €	Lutte c/ragondins	250,00 €
Martigné running	200,00 €		
Martigné Bad Club	500,00 €	TOTAL	22 272.20 €
Martigné Dance Country	225,00 €		
Martigné Handball	225,00 €		
Comité des Fêtes	1 500,00 €		
<i>feu d'artifice</i>	3 500,00 €		
Récréation	500,00 €		
Les Marmouzets	350,00 €		
AFN + ACPG	900,00 €		
Ass. Parents d'élèves	850,00 €		
Classes découvertes Ecole et sorties	300,00 €		
Club de l'Amitié	200,00 €		
Sacé- Martigné Téléthon	250,00 €		
si utilisation complémentaire salle des loisirs	437,00 €		
Ass donateurs de sang	200,00 €		

Le montant total des subventions s'élevant à 22 272.20 € est voté à l'unanimité.

TARIFS ALSH JUILLET 2026

DCM 2026-03-03

Mme Bodinier donne lecture des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement applicables au mois de juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **VALIDE** le tableau joint en annexe.

CRITERES D'INSCRIPTION DES ENFANTS A L'ECOLE GALILEE

DCM 2026-03-04

Les critères d'inscription des enfants à l'école Galilée ont été validés par la délibération n°2021-05-02 du 28 mai 2021.

Afin de le compléter ces critères, Mme Bodinier propose d'ajouter la condition suivante :

- Pour les enfants hors commune, accord préalable obligatoire de la commune de résidence de participer aux frais de scolarité de l'enfant ;

Vote : unanimité POUR

VESTIAIRES MODULAIRES : CHOIX DU PRESTATAIRE **DCM 2026-03-05**

Suite à la consultation qui s'est achevée le 10 février 2026, seule une offre a été remise. Il s'agit de l'offre de la société BOXCONSEILS. Cette offre étant conforme au montant estimatif des travaux réalisé par le maître d'œuvre, l'appel d'offres n'a pas été déclaré infructueux.

Après en avoir délibéré,

Considérant le prix excessif des tranches conditionnelles relatives au snack et au club house,
Considérant la possibilité d'aménager ultérieurement ces 2 espaces,

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité, de retenir l'offre de la société BOXCONSEILS pour la tranche ferme au prix de 215 400 € TTC ;
- **DECIDE** d'affermir l'offre relative à la réalisation de tribunes pour 39 600 € TTC (14 Pour, 1 Contre et 3 abstentions)
- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas affermir les offres concernant le snack et le club house.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2026 **DCM 2026-03-06**

A l'instar des années précédentes, M. Berthel, adjoint aux finances, propose d'augmenter les taux de fiscalité directe de 2%, soit un gain, hors augmentation des bases, estimé à 18 641 €.

ETAT 1259 - SIMULATION IMPOTS

TAXES	bases 2025	taux de référence 2025	taux moyen départemental de la strate	produits 2025	Taux 2026 (+2 %)	produits de référence 2023	gain
TFB	2 118 000	40,49%	43,99%	857 578	41,30%	874 734	17 156
TFNB	247 100	27,92%	38,50%	68 990	28,48%	70 374	1 384
TAXE D'HABITATION	50 500	10,07%	15,78%	5 085	10,27%	5 186	101
TOTAL GAINS							18 641

Vote : unanimité POUR

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE **DCM 2026-03-07**

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou du 16 février 2026, et des conditions générales des prêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, pour le renouvellement de la convention de ligne de trésorerie, d'un montant de 150 000 €, aux conditions suivantes :

1. Durée : 12 mois
2. Taux révisable : Euribor 3 mois moyenné (index variable) + 0,40 %
3. Facturation : Trimestrielle des intérêts et à terme échu
4. Commission d'engagement : 0,20 % l'an (prélèvement à la mise en place)

- **PREND L'ENGAGEMENT**, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DES BUDGETS 2026	DCM 2026-03-08
---	-----------------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture des résultats de l'exercice 2025 de la Commune et des budgets eau et assainissement, **DECIDE** l'affectation des résultats comme suit :

~ **COMMUNE :**

Excédent de fonctionnement 2025	680 154 .68 €
Déficit d'investissement 2025	~ 405 322.54 €
Restes à réaliser positifs	58 450.02 €
soit un besoin de couverture de	-346 872.52 €
affection obligatoire au 1068	346 872.52 €
Reste à affecter	333 282.16 €

Affectation du résultat :

➔ Couverture du besoin de financement à l'article 1068 RI « réserves » : **346 872.52 €**

➔ Inscription du report à affecter, soit en 002 recettes de fonctionnement : **333 282.16 €**

~ **BUDGET EAU**

excédent de fonctionnement 2025	33 308.35 €
excédent d'investissement 2025	135 899.46 €
Restes à réaliser négatifs	~ 2 185.42 €

Les 2 sections étant excédentaires, pas d'affectation obligatoire au 1068. Report des excédents dans leur section respective.

~ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

excédent de fonctionnement 2025	5 596.43 €
déficit d'investissement 2025	~ 5 683.53 €
Restes à réaliser	~ €
affection obligatoire au 1068	5 596.43 €
reste à affecter	0

Affectation du résultat

➔ déficit d'investissement > excédent de fonctionnement ; Couverture du besoin de financement à l'article 1068 RI « réserves » : **5 596.43 €**

PRESENTATION DES BUDGETS :

Après lecture des propositions de budgets 2026 et la reprise des résultats de l'exercice 2025.

Après avoir précisé que le vote s'effectue au niveau du chapitre avec opération d'équipement,

Après avoir précisé que le pourcentage autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre était fixé à 7,5% pour chaque section,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE les budgets primitifs 2026 suivants :

- **BUDGET COMMUNE**

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	2 362 163.29	2 362 163.29
Investissement	1 502 158.11	1 502 158.11

Vote : UNANIMITE POUR

- **LOTISSEMENT DE LA GUYARDIERE**

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	293 247.65	293 247.65
Investissement	59 657.32	59 657.32

Vote : UNANIMITE POUR

- **LOTISSEMENT ANTARES**

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	5 536.88	5 536.88
Investissement	0	0

Vote : UNANIMITE POUR

- **ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** et vote à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2026 du « Service Assainissement », par nature au niveau du chapitre en fonctionnement et par nature au niveau du chapitre en investissement avec les opérations d'équipement :

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	120 077.06	120 077.06
Investissement	232 601.09	232 601.09

Vote : UNANIMITE POUR

- **EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte et vote à l'unanimité le budget primitif de l'année 2026 du « Service des Eaux »,
par nature au niveau du chapitre en fonctionnement et par nature au niveau du chapitre en
investissement avec les opérations d'équipement :

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	309 883 78	309 883.78
Investissement	212 643,78	212 643,78

Vote : **UNANIMITE POUR**

FIN DE LA SEANCE A 23h15

La secrétaire de séance

Françoise BODINIER

le Maire

Guillaume CARRE

